



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie
et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)**

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :

En exercice : 68

Qui ont pris part à la délibération : 41

Dont pouvoirs : 8

Date de la convocation : 9 novembre 2023

Date d'affichage : 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 novembre, à 19h31, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SICPRH – Domaine de la Grange au Bois à la salle de restauration, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 8 novembre 2023 suite à convocation faite le 16 octobre 2023, une deuxième convocation a été faite le 9 novembre, pour réunion le 15 novembre 2023.

Étaient présents : 35

M. MASSON Loïc suppléant de M. VIN Mouttabi, Mme AMALOU Isabelle suppléante de Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme BRET-MEHINTO suppléante de Mme TABAI Samia, Mme RIBAILLE Catherine, Mme BOISSOT Colette, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, M. LASMIER Robert, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. GAUDEFROY Gérard, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme COURET Ghyslaine, M. MONSCOURT Philippe, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 15

Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, Mme TARTARE Martine, Mme DEVILLARD Joelle, Mme TOMAS Elodie, M. FATIS Stéphane, M. MACHADO Anthony, Mme LEHMANN Corinne, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme RICHARDSON Esther, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 18

Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RODRIGUES Fatima, Mme BORIES Régine, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. VERAX Jérôme, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme JODIN Isabelle, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 8

Mme RIOJA Virginia en faveur de Mme RIBAILLE Catherine, M. RABASTE Brice en faveur de Mme BOISSOT Colette, Mme TARTARE Martine en faveur de M. MASSON Loïc suppléant de M. VIN Mouttabi, M. FATIS Stéphane en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, M. MACHADO Anthony en faveur de M. LASSAU Cédric, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme DESCROIX Patricia, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de M. CHEVALIER Luc, M. COCHEZ Jean-Luc en faveur de M. DESFOUX Didier.

Secrétaire de séance : M. DESFOUX Didier

SI-DEL-2023-10 Modification de la composition du Comité syndical par l'installation d'un nouveau délégué titulaire de la commune de Bussy-Saint-Georges.

Accusé de réception en préfecture
1673 5702197-23
100-0-A
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante qu'en date du 20 septembre 2023, suite à la démission de Madame Pnina MOKRI, déléguée titulaire, la commune de Bussy-Saint-Georges a procédé à la nouvelle désignation d'un membre du Conseil Municipal pouvant siéger au Comité Syndical du SI CPRH en tant que **membre titulaire**.

VU l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendant applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les dispositions du même Code relatives au fonctionnement du conseil municipal,

VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux modalités de vote applicables notamment en cas de nomination d'un nouveau délégué au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés,

VU l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (SI CPRH) qui détermine le nombre de représentants par commune,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2023 de la commune de Bussy-Saint-Georges, délibération rendue exécutoire en date du 28 septembre 2023 et transmise au SI CPRH le 29 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du Président invitant les membres du Comité Syndical à procéder à l'installation d'un nouveau délégué titulaire,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

PROCEDE à l'installation comme **représentant titulaire** de la Commune de Bussy-Saint-Georges au sein du Syndicat Intercommunal CPRH :

- Monsieur Mouttabi VIN

APPROUVE à l'unanimité la nouvelle composition du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Torcy,

Ampliation adressée :

- Au représentant de chaque collectivité membre.

VOTANTS : 41

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 15 novembre 2023


Le Président
Luc CHEVALIER

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.